



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 287

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 21 novembre 2022, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 287 intitulé :
 - **Règlement numéro 287 – Règlement d'emprunt de secteur relatif au prolongement et au pavage de la rue des Saules et décrétant une dépense de 227 500 \$ et un emprunt de 227 500 \$ pour pourvoir au paiement des travaux ainsi qu'une taxe pour rembourser cet emprunt**
2. Toute personne peut prendre connaissance du règlement à la bibliothèque municipale au 65, route 338, Les Coteaux, aux heures normales d'ouverture des bureaux municipaux. Il est également accessible sur le site Internet de la Municipalité au www.les-coteaux.qc.ca.
3. Le règlement a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion	Le 17 octobre 2022
Adoption du projet de règlement	Le 17 octobre 2022
Adoption du règlement	Le 21 novembre 2022
Avis public de tenue de registre	Le 4 janvier 2023
Tenue de registre	Le 10 janvier 2023
Approbation du MAMH	Le 13 janvier 2023
Avis public et entrée en vigueur	Le 27 mars 2023
4. Le règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ aux Coteaux, ce 27^e jour du mois de mars deux mille vingt-trois.

Chantale Joncas
Directrice générale adjointe et greffière adjointe